



## état des lieux de sortie pour une location

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai envoyé un préavis pour l'appartement que je loue.  
Je précisait dans ce préavis que je partais le 30 décembre.

Le propriétaire a fermé le local (la cave) dans lequel se situe tous les conteurs gaz et eaux

j'ai essayé de le joindre en vain pour faire l'état des lieux de sortie en vain. sachant que lui seul a l'état des lieux d'entrée dans l'appartement, il ne m'en a jamais donné copie.

J'ai toujours les clés de l'appartement et les organismes d'eau et de gaz n'ont toujours pas pu effectuer le relevé des compteurs.

Que dois je faire ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Le propriétaire a fermé le local (la cave) dans lequel se situe tous les conteurs gaz et eaux

j'ai essayé de le joindre en vain pour faire l'état des lieux de sortie en vain. sachant que lui seul a l'état des lieux d'entrée dans l'appartement, il ne m'en a jamais donné copie.

J'ai toujours les clés de l'appartement et les organismes d'eau et de gaz n'ont toujours pas pu effectuer le relevé des compteurs.

Que dois je faire ?

Il faudrait vous rapprocher d'un huissier. Celui-ci sera en mesure d'adresser une mise en demeure au bailleur afin de le contraindre à remplir ses obligations.

Mais surtout, l'huissier pourra réaliser votre état des lieux de sortie, mettre les clés de l'appartement sous séquestre, et faire un constat d'huissier pour la fermeture de la cave..

Bref, votre bailleur est clairement en tord et l'assistance d'un huissier me parait parfaitement adapté à votre cas. Par contre, il faut savoir que les frais de l'huissier seront à votre charge, quitte à en demander le remboursement après contre votre bailleur.

Très cordialement.